

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 09 octobre 2017 à 18 heures 00

Hôtel de Communauté Salle du Conseil – 5^{ème} étage 83, rue du Mail 49100 ANGERS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DOSSIERS	RAPPORTEURS
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON comme secrétaire de séance
Procès-Verbaux – Approbation Séances du 13 mars 2017, 10 avril 2017, 09 mai 2017 et 12 juin 2017	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N [•]	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	Marc LAFFINEUR
1	Décision modificative n° 2 - DEL-2017-173	Le conseil adopte à l'unanimité
2	Taxe d'Aménagement - Taux de la part intercommunale - DEL-2017-174	Le conseil adopte à l'unanimité
3	Voirie et espaces publics Angers - Travaux de réseaux rue Saint-Léonard, Carrefour Rameau, Place Sainte-Croix, Rues Louis de Romain, Plantagenêt, Aiguillerie, Chaperonnière, Toussaint, Madeleine et Saumuroise – Approbation de l'exonération des droits de place pour les commerces - DEL-2017-175	Le conseil adopte à l'unanimité
	Propreté urbaine	Joël BIGOT
4	Construction et exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers – Approbation de la constitution du groupement de commandes - DEL-2017-176	Le conseil adopte à l'unanimité
5	Création de la Société Publique Locale du Centre de Tri - Approbation statuts - Désignation de représentants - DEL-2017-177	Le conseil adopte à l'unanimité
	Politique de la ville	Marc GOUA
6	Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) – Approbation de l'avenant au protocole de préfiguration ANRU - DEL-2017-178	Le conseil adopte à l'unanimité
	Innovation enseignement supérieur recherche	Jean-Pierre BERNHEIM
7	Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015 - 2020) - INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) - Opération PHENOTIC 2 (Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage dédié à l'horticulture et aux semences) - Travaux de construction en maîtrise d'ouvrage INRA et acquisition d'équipements – Approbation des conventions - DEL-2017-179	Le conseil adopte à l'unanimité
8	Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015 - 2020) - Université d'Angers - Equipements scientifiques du programme Translat Angers - Renforcement du SCAHU (Service Commun d'Animalerie Hospitalo-Universitaire) — Approbation de la convention - DEL-2017-180	Le conseil adopte à l'unanimité

9	Contrat de Plan Etat Région - CPER 2015 - 2020 - Opération de reconstruction et de réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) d'Angers en maîtrise d'ouvrage Etat - Démolition Reconstruction des Bâtiments E et F – Convention de fonds de concours - Approbation - DEL-2017-181	Acte Retiré
	Développement économique et du tourisme	
10	Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) – Approbation de la modification des statuts - DEL-2017-182	Le conseil adopte à l'unanimité
	Déplacements	
		Bernard DUPRE
11	Stationnement - Parking Le Quai – Approbation de la gratuité du stationnement - DEL-2017-183	Le conseil adopte à l'unanimité
12	Tramway ligne B - Travaux préparatoires de dégagements d'emprises - Attribution de marché aux groupements Luc Durand / Eiffage Route Ouest et Cegelec / Ciec / Spie - DEL-2017-184	Le conseil adopte à l'unanimité
13	Projet d'aménagement complémentaire de l'échangeur de la voie des Berges sur l'autoroute A11 – Approbation de l'avenant n°11 - DEL-2017-185	Le conseil adopte à l'unanimité
14	Versement Transport – Approbation du lissage du taux - Commune de Loire-Authion - DEL-2017-186	Le conseil adopte à l'unanimité
15	Versement Transport – Approbation du retrait d'exonération d'associations - DEL-2017-187	Le conseil adopte à l'unanimité
16	Versement Transport - Associations exonérées - Approbation - DEL-2017-188	Le conseil adopte à l'unanimité
	Propreté urbaine	Joël BIGOT
		JULI BIGOT
17	Gestion des points d'apport volontaire enterrés et aériens – Approbation de la convention-type avec les communes - DEL-2017-189	Le conseil adopte à l'unanimité
	Cycle de l'eau	
		Laurent DAMOUR
18	Eau et Assainissement : Saint-Barthélemy-d'Anjou - Intégration des biens meubles et immeubles – Approbation de l'avenant n°10 - DEL-2017-190	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Eau et Assainissement : Les Ponts-de-Cé - Intégration des biens meubles et immeubles – Approbation de l'avenant n°2 - DEL-2017-191	Le conseil adopte à l'unanimité
	l	

i i		
20	Eau et Assainissement : Sainte-Gemmes-sur-Loire - Intégration des biens meubles et immeubles – Approbation de l'avenant n°4 - DEL-2017-192	Le conseil adopte à l'unanimité
21	Assainissement : Angers - Plan d'épandage des boues de la Station de dépollution de la Baumette - Extension du plan d'épandage - Lancement de l'enquête publique - DEL-2017-193	Le conseil adopte à l'unanimité
22	Assainissement : Angers - Dévoiement de réseau en domaine privé, Rue Roc Epine – Approbation de la convention tripartite avec la SARL JECO et la Ville d'Angers - DEL-2017-194	Le conseil adopte à l'unanimité
23	Assainissement : Angers - Valorisation du biogaz de la Baumette par injection sur le réseau de gaz naturel - Construction d'une unité de valorisation du biogaz - Approbation de l'avenant n°4 au marché de travaux - DEL-2017-195	Le conseil adopte à l'unanimité
24	Assainissement : Saint-Martin-du-Fouilloux - Station de dépollution – approbation du protocole transactionnel - DEL-2017-196	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
		Roselyne BIENVENU
25	Délégation de Service Public "Office de tourisme et promotion	T 11.1
	touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-197	Le conseil donne acte
26	touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel	Le conseil donne acte Le conseil donne acte
26 27	touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-197 Délégation de Service Public - Marché d'Intérêt National - Société d'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire	
	touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-197 Délégation de Service Public - Marché d'Intérêt National - Société d'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-198 Société Anonyme d'Economie Mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2016	Le conseil donne acte
27	touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-197 Délégation de Service Public - Marché d'Intérêt National - Société d'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2016 - DEL-2017-198 Société Anonyme d'Economie Mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2016 - DEL-2017-199 Société Anonyme d'Economie Mixte pour la construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2016 -	Le conseil donne acte Le conseil donne acte

Liste des Décisions de la Commission Permanente	Le Conseil donne acte
Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil donne acte
Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil donne acte
Questions diverses	

Angers, le 10 octobre 2017

Christophe BECHU



Dossier Nº 1

Délibération n°: DEL-2017-173

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision modificative n° 2

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO,M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Le 13 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative (DM), soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à + 3,96 M€ (soit 4% des crédits du BP 2017) en dépenses de fonctionnement et - 3,43 M€ (soit 4% des crédits du BP 2017) en dépenses d'investissement. Globalement l'équilibre des opérations réelles se répartit ainsi :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	50 338	-69 503	119 841
Inscriptions équilibrées	121 493	121 493	0
Transfert entre section	0	-20 000	20 000
Opérations comptables	0	3 935 000	-3 935 000
TOTAL	171 831	3 966 990	-3 795 159

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	-3 797 010	-5 196 080	1 399 070
Inscriptions équilibrées	1 737 600	1 737 600	0
Transfert entre section	0	20 000	-20 000
Opérations comptables	2 416 089	•	2 416 089
TOTAL	356 679	-3 438 480	3 795 159

1) Les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les -0,07 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, il s'agit de différents ajustements de crédits à la hausse pour + 0,19 M€ (0,07 M€ de subventions pour l'organisation du Décanation et des Assises de la Filière Equine, 0,07 M€ pour les consommations de gaz et les contrôles réglementaires, + 0,05 M€ pour les admissions en non-valeur...) financés dans leur totalité par une baisse des charges financières de 0,25 M€ liée aux niveaux très bas des taux d'intérêts.

Concernant les +3,93 M€ d'opérations comptables, l'inscription significative de cette DM concerne la régularisation du montant des attributions de compensation versées aux communes, suite :

- au transfert des amendes de police des Villes vers la Communauté urbaine pour 2,4 M€,
- à la mise à jour du périmètre comptable associée à certaines compétences (notamment sur le stationnement de voirie) pour 1,2 M€.

Il est également inscrit + 0,33 M€ pour financer une mesure technique de rattachement de charges à l'exercice 2016.

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Il n'y a pas inscriptions de nouvelles dépenses, uniquement des ajustements de crédits à la baisse (-5,2 M€) avec des décalages de crédits vers l'exercice 2018. Il s'agit de :

- - 2,3 M€ pour l'opération ZAC Quai Saint-Serge (versement de l'avance décalé à début 2018),
- - 1 M€ de crédits pour des subventions habitat (les pièces justificatives des bailleurs nécessaires pour réaliser le paiement ne seront produites qu'en début 2018),
- - 0,6 M€ pour l'ajustement du remboursement de l'annuité en capital,
- - 1,3 M€ de restitutions de crédits sur diverses opérations (-0,3 M€ par exemple sur l'opération de l'échangeur Montrejeau).

Les recettes d'investissement diminuent de 3,8 M€. Certaines cessions de bâtiments économiques, bien que conclues, ne seront débouclées sur le plan administratif qu'en 2018.

Au titre des opérations comptables, une recette de 2,4 M€ d'amendes de police est prévue avec une dépense d'attribution de compensation équivalente (évoquée ci-dessus).

3) Les virements de crédits ou les inscriptions équilibrées en investissement

Les inscriptions équilibrées représentent un peu plus de 1,7 M€ et sont liées pour l'essentiel au solde de la convention avec le Département de Maine-et-Loire relative à la Liaison Sud (1,35 M€ équilibrés en dépenses et en recettes).

A noter que les autres opérations comptables sont des opérations d'ordre de régularisation d'écritures en lien avec la trésorerie principale.

LES AUTRES BUDGETS

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, les inscriptions de crédits de cette DM concernent uniquement des virements de crédits équilibrés au sein de la section de fonctionnement pour 0,07 M€.

Pour le **BUDGET DECHETS**, la seule inscription significative est la prévision de 0,01 M€ pour l'acquisition d'actions de la future société publique locale "SPL Centre de Tri-Biopole".

Pour le BUDGET EAU et pour le BUDGET ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM (0,25 M€ pour l'eau et 0,15 M€ pour l'assainissement) concernent des ajustements de dépenses globalement financés soit par de nouvelles recettes soit par une réduction de dépenses.

N.B.: Les montants inscrits ci-dessous regroupent les opérations réelles décrites précédemment et les opérations d'ordre de nature purement comptable.

En Fonctionnement:

· ·	crédits ouverts 2017	Décision modificative nº 2 - 2017		Nouveau	
	suréquilibre	Recettes	Dépenses	suréquilibre	
Budget Principal	0,00	171 831,00	171 831,00	0,00	
Budget Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Assainissement	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	
Budget Dechets	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Aéroport	335 707,83	0,00	0,00	335 707,83	
Budget Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	
Budget Réseau de chaleur	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	
Budget Lotissements Economiques	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	335 707,83	228 831,00	228 831,00	335 707,83	

En investissement :

	Décision modificative nº 2 - 2017		
	Recettes	Dépenses	
Budget Principal	-2 038 480,00	-2 038 480,00	
Budget Eau	-256 400,00	-256 400,00	
Budget Assainissement	-99 300,00	-99 300,00	
Budget Déchets	0,00	0,00	
Budget Aéroport	0,00	0,00	
Budget Transports	0,00	0,00	
Budget Réseau de chalcur	58 030,00	58 030,00	
Budget Lotissements Economiques	0,00	0,00	
TOTAL	-2 336 150,00	-2 336 150,00	

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole, Vu le Budget primitif voté le 13 mars 2017, Vu l'état des crédits ajustés 2017, par chapitres et articles et par budgets, Considérant l'avis de la commission Finances du 2 octobre 2017,

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017,

Approuve la reprise des résultats du Syndicat Floriloire, dissout au 31 mars 2017, conformément au compte de gestion du Trésorier de Trélazé, et inscrit les résultats de fonctionnement au compte 002 et les résultats d'investissement au compte 001 du budget principal.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, O'RE La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVE

communauté

urbaine



Dossier Nº 2

Délibération n°: DEL-2017-174

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Taxe d'Aménagement - Taux de la part intercommunale

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176). Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Angers Loire Métropole est compétente de plein droit pour instaurer et percevoir la part intercommunale de la taxe d'aménagement. Le montant est ensuite reversé partiellement aux communes membres.

Afin d'harmoniser l'effort de financement d'aménagement sur tout le territoire, tout en tenant compte de la diversité des anciens taux communaux de la taxe d'aménagement, il a été convenu de procéder à une homogénéisation en deux temps.

Dans un premier temps, pour les autorisations d'urbanisme délivrées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le taux de la part intercommunale a été sectorisé à l'échelle des communes selon la délibération 14 novembre 2016.

Dans un deuxième temps, pour les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1^{er} janvier 2018, il a été retenu qu'un taux unique de 5% s'appliquerait sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, conformément aux orientations arrêtées précédemment, cette délibération a pour objet de fixer un taux unique de 5% de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour que le nouveau taux puisse s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018, cette délibération l'instaurant doit être adoptée au plus tard le 30 novembre 2017 et transmise aux services de l'Etat chargés de l'urbanisme dans le département au plus tard le premier jour du deuxième mois qui suit.

Il convient de préciser que les exonérations facultatives instaurées par la délibération du Conseil de communauté du 14 novembre 2016 continuent à s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine jusqu'au 31 décembre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et en particulier les articles L.331-1 et suivants et R.331-1 et suivants Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2016-238 du 14 novembre 2016 fixant les modalités de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes membres,

Vu la délibération DEL-2016-239 du 14 novembre 2016 fixant les taux sectorisés applicables pendant cette année transitoire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 septembre 2017

DELIBERE

Fixe le taux de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement à 5% à partir du 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président. La 1ère Vice-Présidente de

Roselyne BIEI

communauté

ENWbaine



Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2017-175

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagement de voirie urbaine

Angers - Travaux de réseaux rue Saint-Léonard, Carrefour Rameau, Place Sainte-Croix, Rues Louis de Romain, Plantagenêt, Aiguillerie, Chaperonnière, Toussaint, Madeleine et Saumuroise - Exonération des droits de place pour les commerces

Rapporteur: Marc LAFFINEUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2016, Angers Loire Métropole détient la compétence voirie ce qui affecte les autorisations relevant d'une permission de voirie de par leur ancrage, et les recettes générées par ces occupations du domaine public.

La rue Saint-Léonard a connu en 2016 des travaux importants de réseaux et d'aménagement qui se sont poursuivis sur l'année 2017. Ces travaux ont continué à impacter les commerces sédentaires de cette voie, du fait des restrictions de circulation automobile et de la présence d'engins de chantier à proximité.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de cette rue, Angers Loire Métropole leur accorde une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte) pour toute l'année 2017.

Par ailleurs, les voies suivantes, Carrefour Rameau, Place Sainte-Croix, Rues Louis de Romain, Plantagenêt, Aiguillerie, Chaperonnière, Toussaint, ont également connu des travaux de réseaux et d'aménagement pendant 5 mois durant le 1er semestre 2017, qui ont fortement limité l'accès du public aux commerces de ce secteur.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies, Angers Loire Métropole leur accorde une exonération des droits de voirie (enseigne, terrasse couverte), pour 5/12ème au titre de l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Accorde une exonération totale des droits de voirie du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseigne, terrasse couverte) situés rue Saint-Léonard.

Accorde une exonération partielle de 5/12 des droits de voirie du 1 er février au 30 juin 2017 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseigne, terrasse couverte) situés Carrefour Rameau, Place Sainte-Croix, Rues Louis de Romain, Plantagenêt, Aiguillerie, Chaperonnière, Toussaint.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVE



Dossier Nº 4

Délibération n°: DEL-2017-176

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Construction et exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers -Constitution du groupement de commandes - Approbation

Rapporteur: Joël BIGOT

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou (SIVERT), Angers Loire Métropole, et le Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets de la zone Nord-Ouest (le SEDNO) ont réalisé des études préalables dans la perspective de construire et exploiter un centre de tri des déchets ménagers qui leur serait commun.

Ces études ont confirmé la pertinence et l'intérêt d'un tel ouvrage, commun aux trois territoires, notamment en termes d'optimisation du tri et de maîtrise des coûts de traitement des déchets.

Au terme de ces études, le montage contractuel que ces collectivités ont choisi afin de parvenir à la réalisation du centre de tri repose sur des instruments juridiques leur permettant de se coordonner entre elles afin de parvenir à une construction et à une exploitation commune du centre de tri envisagé.

Ce montage est principalement centré autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL) qui a vocation à devenir maître d'ouvrage du centre de tri et ce faisant de conclure un marché public global de performance avec un groupement d'entreprises auquel sera confié la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation du centre de tri.

Toutefois, les collectivités concernées souhaitent préalablement se regrouper au sein d'un groupement de commandes, dans le cadre d'une convention, afin d'assurer notamment une coordination entre elles autour de la mission commune de réalisation du centre de tri à confier à la SPL.

Cette convention a en outre vocation à pérenniser les engagements des collectivités concernées, compte tenu de l'ampleur des investissements à réaliser. Elle régit également les engagements financiers des membres du groupement de commandes.

Il convient de préciser qu'au jour de la signature de la convention, le SEDNO n'a pas reçu transfert de la compétence en matière de traitement des déchets, ne lui permettant ainsi ni la conclusion de la convention constitutive du groupement de commandes ni la participation aux statuts de la SPL.

Seront donc adhérents du groupement de commande les membres du SEDNO détenant la compétence en matière de traitement des déchets au jour de la signature de la convention, à savoir la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs.

En approuvant cette convention, les membres du Groupement approuvent le principe de la réalisation du centre de tri et sont, ainsi, solidairement engagés dans la réalisation de l'opération de construction et d'exploitation du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commandes avec d'autres collectivités pour créer un centre de tri des déchets ménagers recyclables secs

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve le principe de réalisation du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers ;

Autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les membres suivants :

- le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou (ci-après « SIVERT »),
- la Communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,
- le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures,
- le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers ;

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires ;

Accepte que le SIVERT soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

Impute les dépenses sur le budget annexe déchets de l'exercice 2017 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Présiden

La 1ère Vice-Présidente deléguée

ການການທີ່ ການການທີ່ໄດ້

Roselyne BIEN

THO



Dossier Nº 5

Délibération n°: DEL-2017-177

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Création de la Société Publique Locale du Centre de Tri - Approbation statuts - Désignation de représentants

Rapporteur: Joël BIGOT

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou (SIVERT), Angers Loire Métropole et le Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets de la Zone Nord Ouest (le SEDNO) ont réalisé des études préalables dans la perspective de construire et exploiter un centre de tri des déchets ménagers qui leur serait commun.

Ces études ont confirmé la pertinence et l'intérêt d'un tel ouvrage, commun aux trois territoires, notamment en termes de coûts de traitement des déchets.

Au terme de ces études, le montage contractuel retenu est centré autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL) qui a vocation à devenir maître d'ouvrage du centre de tri et ce faisant de conclure un marché public global de performance avec un groupement d'entreprises auquel sera confié la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation du centre de tri.

La création d'une Société Publique Locale (SPL) au service du territoire permettrait de proposer une organisation garante d'une cohérence territoriale de valorisation de l'offre de tri du territoire ainsi que d'une gestion optimisée des équipements.

Le SEDNO n'ayant pas reçu transfert de la compétence en matière de traitement des déchets à la date d'établissement desdits statuts, seront donc actionnaires fondateurs de la Société Publique Locale, aux côtés du SIVERT et d'Angers Loire Métropole :

les trois collectivités composant le SEDNO: Anjou Bleu Communauté, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO) et le Syndicat de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs.

La SPL aura pour dénomination sociale "SPL Centre de Tri - Biopole" et aura son siège social à Biopole (BIOPOLE – 2 Boulevard de la Bouvinerie – 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou).

La SPL instituée par la loi du 28 mai 2010 pour le développement des Sociétés Publiques Locales permet aux collectivités locales de disposer d'un outil répondant aux critères communautaires de l'exception dite "in house" (prestations intégrées, quasi-régie).

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des Sociétés Publiques Locales dont ils détiennent la totalité du capital. Les SPL interviennent exclusivement pour le compte de ces collectivités actionnaires et sur leur territoire.

Ces sociétés anonymes de droit privé sont compétentes pour réaliser :

- des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme,
- des opérations de construction
- ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) ou toutes autres activités d'intérêt général.

La société a pour objet principal:

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires.
- d'exploiter tous services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général contribuant à cet objectif en particulier au regard de la qualité et de la continuité du service public et de son optimisation économique.

La société exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous contrats conclus avec eux.

Le capital social de la SPL s'élève à soixante-douze mille euros (72 000 €) sous forme de 90 actions de 800 € l'unité, détenues à :

- 33.33 % par le SIVERT, soit 30 actions, pour un total de 24 000 €,
- 33.33 % % par la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, soit 30 actions pour un total de 24 000 €,
- 33.33 % pour le territoire du SEDNO soit 30 actions pour un total 24 000 € dont pour les 3 collectivités : Anjou Bleu Communauté pour 10 actions (8 000 €), le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO) pour 10 actions (8 000 €) et le Syndicat de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs pour 10 actions (8 000 €).

Ces montants seront libérés pour moitié au moment du dépôt des statuts, le solde devant être libéré dans le délai de cinq ans suivant l'immatriculation de la SPL au Registre du Commerce.

La SPL serait administrée par un Conseil d'administration dont le nombre de sièges serait fixé à neuf, dont :

- trois attribués au SIVERT,
- trois attribués à Angers Loire Métropole,
- un à Anjou Bleu Communauté et un au Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO) et un au Syndicat de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs.

En complément des modalités de contrôle analogue faisant partie intrinsèque du statut juridique des SPL, il sera également prévu un règlement intérieur définissant les modalités particulières du contrôle renforcé des collectivités territoriales sur leur SPL. Ce règlement sera soumis à l'approbation du premier Conseil d'administration de la Société et transmis aux services de la Préfecture avec le procèsverbal de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.1531-1, L.1521-1, L.1522-1 et L.1524-5,

Vu les statuts de la SPL - "SPL Centre de Tri - Biopole"

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la mise en place d'une nouvelle organisation garante d'une cohérence territoriale de valorisation de l'offre de tri du territoire ainsi que d'une gestion optimisée des équipements. Cette nouvelle organisation serait portée par une Société Publique Locale constituée entre le SIVERT, Angers Loire Métropole et pour le territoire du SEDNO, la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO) et le SYCTOM du Loire Béconnais.

Approuve la création de la Société Publique Locale (SPL) « SPL Centre de Tri - Biopole » ayant pour objet social principal d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires et, d'exploiter tous services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général contribuant à cet objectif en particulier au regard de la qualité et de la continuité du service public et de son optimisation économique;

Approuve les statuts de cette nouvelle société tel que joint en annexe à la présente délibération ;

Approuve la prise de participation d'Angers Loire Métropole au capital de ladite société pour un montant de vingt-quatre mille euros (24 000 €), correspondant à la souscription de 30 actions de huit cent (800) euros chacune, à libérer par moitié à la souscription, le solde sur appel de fonds du conseil d'administration de la SPL;

Désigne les trois représentants d'Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de la SPL, soit :

- M. Joël BIGOT
- M. Christophe BÉCHU
- M. Jean-Louis DEMOIS

Autorise les représentants d'Angers Loire Métropole au sein du Conseil d'administration de la SPL à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de leur représentation qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration;

Désigne M. Jean-Louis DEMOIS pour représenter Angers Loire Métropole aux Assemblées Générales de la SPL et M. Joël BIGOT pour le suppléer en cas d'empêchement ;

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les statuts de la SPL et ses annexes

Impute les dépenses sur le budget annexe Déchets des exercices 2017 et suivants,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président OIRE La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

(0)

Roselyne BIEN



Dossier Nº 6

Délibération n°: DEL-2017-178

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) - Avenant au protocole de préfiguration ANRU

Rapporteur: Marc GOUA

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Le protocole de préfiguration aux projets NPRU de Belle-Beille et de Monplaisir, signé par l'ANRU à Angers le 1er juillet 2016 est en cours de mise en œuvre et nécessite aujourd'hui d'être modifié afin de préciser un certain nombre de points techniques et modalités de mise en œuvre opérationnelle notamment au regard des résultats d'appels d'offres pour :

- Prendre en compte des modifications de maîtrise d'ouvrage,
- Ajuster les montants de subventions ANRU et Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les calendriers et durées d'opérations pour une actualisation des modalités contractuelles et la maquette financière du protocole.
- Ajuster la durée contractuelle du protocole.

Cet avenant à caractère technique et administratif ne revêt aucune modification financière pour Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain adopté par délibération du Comité National d'Engagement de l'ANRU réuni le 16 avril 2015.

Vu la délibération DEL-2015-208 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 20 mai 2015.

Vu la délibération DEL-2015-110 du Conseil de communauté du 15 juin 2015,

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 mai 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 28 septembre 2017,

DELIBERE

Approuve l'avenant au protocole de préfiguration.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président déléguée La 1ère Vice-Président déléguée communaut

Roselyne BIEN



Dossier Nº 7

Délibération n°: DEL-2017-179

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015 - 2020) - INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) - Opération PHENOTIC 2 (Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage dédié à l'horticulture et aux semences) - Travaux de construction en maîtrise d'ouvrage INRA et acquisition d'équipements - Conventions - Approbation

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POOUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 octobre 2017.

EXPOSE

Le projet - volet immobilier et équipements - de l'opération PHENOTIC 2 (Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage dédié à l'horticulture et aux semences) est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Ce projet vise à développer un pôle d'ingénierie végétale pour le phénotypage haut-débit appliqué aux questions spécifiques de l'horticulture et des semences. Ce pôle sera conçu comme une structure intégrée pour développer les recherches nécessaires au développement de solutions adaptées aux besoins des chercheurs comme des entreprises. S'appuyant sur les résultats de la recherche, le pôle permettra ainsi la mise au point de prototypes de phénotypage, et leur utilisation par les chercheurs et les entreprises, et donc de favoriser les partenariats de recherche public-privé. Il comprendra également une partie de renforcement des plateformes de la SFR (Structure Fédérative de Recherche), pour maintenir un équilibre de niveau de ces plateformes au service de l'horticulture.

Le projet porte donc sur :

- la construction de 800 m² de serres et 800 m² de hangars (destinés à héberger des enceintes de culture)
- l'acquisition d'équipements.

Le montant global du volet immobilier de ce programme est de 2 000 000 €, selon la répartition suivante :

 Région :
 450 000 €

 Angers Loire Métropole :
 450 000 €

 INRA :
 300 000 €

 Autres financeurs (dont FEDER) :
 800 000 €

Le montant global de l'acquisition des équipements de ce programme est de 4 000 000 €, selon la répartition suivante :

 Région :
 725 000 €

 Angers Loire Métropole :
 725 000 €

 INRA :
 950 000 €

 Autres financeurs (dont FEDER) :
 1 600 000 €

Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'INRA une participation financière d'un montant total de 1 175 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du 11 mai 2015 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 27 septembre 2017

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec INRA,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Attribue une participation financière totale de 1 175 000 € à l'INRA se répartissant comme suit :

- 450 000 € sur le volet immobilier
- 725 000 € sur le volet équipements

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La 1ère Vice-Présidente de égnéenauie

Rosefyne BIENVE



Dossier Nº 8

Délibération n°: DEL-2017-180

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015 - 2020) - Université d'Angers - Equipements scientifiques du programme Translat Angers - Renforcement du SCAHU (Service Commun d'Animalerie Hospitalo-Universitaire) - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 octobre 2017.

EXPOSE

Le projet d'équipements scientifiques du programme Translat Angers – Renforcement du SCAHU (Service Commun d'Animalerie Hospitalo-Universitaire) est inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Angers Loire Métropole a signé la convention d'application le 4 décembre 2015 du volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) pour le département de Maine-et-Loire qui précise l'ensemble des opérations et la répartition des contributions des financeurs.

Le SCAHU est un service commun de recherche de l'Université d'Angers ayant pour mission la mutualisation des moyens humains et techniques dans le domaine de l'expérimentation animale. Il s'agit de contribuer au renforcement des liens avec les activités de recherche clinique du CHU d'Angers, avec pour objectif un développement concerté et cohérent des besoins pour assurer le continuum recherche fondamentale - recherche clinique. Le renforcement et la diversification de l'offre technologique du SCAHU est un élément essentiel de la structuration scientifique du site Santé.

Les besoins identifiés sont l'acquisition d'un microscope confocal multiphoton.

Le montant global de l'acquisition de l'équipement de ce programme est de 249 000 €, selon la répartition suivante :

 MESR:
 150 000 €

 FEDER:
 61 000 €

 Angers Loire Métropole:
 38 000 €

Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'Université d'Angers une participation financière d'un montant de 38 000 €.

Il est nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-88 du 11 mai 2015 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au CPER 2015-2020,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 27 septembre 2017

Considérant la volonté d'Angers Loire Métropole de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leurs qualités pédagogiques et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'Université d'Angers,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Attribue une participation financière de 38 000 € à l'Université d'Angers pour l'acquisition des équipements du programme TRANSLAT Angers – Renforcement du SCAHU.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président OIRE
La 1ère Vice-Présidente déléguée
urbaine
Rose yne BIENVEND



Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2017-181

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Contrat de Plan Etat Région - CPER 2015 - 2020 - Opération de reconstruction et de réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) d'Angers en maîtrise d'ouvrage Etat - Démolition Reconstruction des Bâtiments E et F - Convention de fonds de concours - Approbation

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

Acte retiré



Dossier Nº 10

Délibération n°: DEL-2017-182

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) - Modification des statuts - Approbation

Rapporteur: Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) a été créé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1989, arrêté qui validait les statuts précisant les compétences, l'organisation et le mode de fonctionnement du Syndicat.

Les membres du Syndicat, la Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole, ont chacun désigné trois membres pour siéger au sein du comité syndical. Les représentants désignés par Angers Loire Métropole sont Jean Pierre BERNHEIM, Marc GOUA et Michel BASLÉ.

Suite à la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine, certains articles des statuts doivent être modifiés.

Par ailleurs, face à la difficulté de requérir le quorum aux réunions du comité syndical, tenu de se réunir au moins deux fois par an, il est proposé de tenir compte des membres représentés dans le décompte du quorum. Il est également proposé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Comité Syndical puisse être présidé par un Vice-Président.

La nouvelle rédaction des statuts, dont les modifications portent sur les articles 1-7-8 et 13 pour la dénomination d'Angers Loire Métropole et sur l'article 9 pour le quorum et la présidence des réunions, est proposée à chaque collectivité membre du Syndicat Mixte pour approbation par les assemblées délibérantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 27 septembre 2017 Considérant l'avis du Comité Syndical du SADAR

DELIBERE

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR), sous réserve de l'accord des instances délibérantes de la Région des Pays-de-la-Loire et du Département de Maine-et-Loire.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président La 1ère Vice-Présidente

Roselyne BIEN

communaut

ENUbaine



Dossier Nº 11

Délibération n°: DEL-2017-183

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Stationnement - Parking Le Quai - Gratuité du stationnement

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

La gestion et l'exploitation du parc de stationnement du théâtre Le Quai (180 places) ont été confiées à la Société Publique Locale ALTER Services, par délibération du 12 décembre 2016. Ce parking payant (1,20€/h pour les deux premières heures puis 0,80€/h pour les huit suivantes) est le seul parking en ouvrage en rive droite de la Maine.

Les secteurs de la Rochefoucauld et de l'avenue Patton jusqu'à Belle-Beille vont être fortement impactés par les travaux du tramway.

Afin d'offrir une alternative en matière de stationnement pour les riverains et les usagers de ces secteurs, il est proposé de promouvoir et de faire connaître l'utilisation de ce parking, et pour cela de mettre en place la gratuité du stationnement pour les usagers horaires comme pour les abonnés.

Ainsi:

- Les étudiants pourront stationner gratuitement puis utiliser les transports en commun pour se rendre à l'université;
- Les riverains pourront laisser leur véhicule en journée et utiliser d'autres modes de transports ;
- Les salariés du secteur bénéficieront également de cette facilité de stationnement.

Cette mesure fait l'objet de l'avenant n°1 au contrat du Quai passé avec la Société Publique Locale Alter Services ; elle ne modifie pas le montant de la prestation de 75 000 € HT par an.

Aucune recette ne sera versée à la collectivité jusqu'à la levée de la gratuité du stationnement (les recettes des usagers s'élevaient à environ 21 500 € HT pour l'année 2016).

La mise en place de la gratuité du stationnement sera effective à partir du 1^{er} novembre 2017, et ce jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne de tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2016-287 du Conseil de communauté du 12 décembre 2016, confiant la gestion et l'exploitation du parking Le Quai à la Société Publique Locale ALTER Services,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Approuve la gratuité du stationnement du parking Le Quai à compter du 1^{er} novembre 2017 jusqu'à la mise en service de la ligne B du Tramway.

Autorise le président à signer l'avenant n°1 au contrat du Quai passé avec Alter Services.

Autorise la Société Publique Locale ALTER Services à appliquer la gratuité dans le parking Le Quai à compter du 1^{er} novembre 2017

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1ère Vice-Présidente délégue

Roselyne BIENVE

communauté

urbaine



Dossier Nº 12

Délibération n°: DEL-2017-184

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Travaux préparatoires de dégagements d'emprises - Attribution de marché

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO,M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Une consultation a été lancée le 26 juin 2017 afin de désigner les entreprises en charge de réaliser sur l'ensemble du projet et durant toute la durée du projet, les travaux préparatoires de dégagements des emprises, travaux nécessaires aux interventions de dévoiements des réseaux préalables notamment: enlèvements d'ilots, de poteaux, réalisation de voiries provisoires, éclairages et feux tricolores provisoires.

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert qui comporte 4 lots :

Désignation	Montant estimatif	Attributaire
<u>Lot 1</u> : dégagement des emprises – VRD - tronçon ouest à Thiers	2 699 390 € HT	Groupement LUC DURAND /EIFFAGE ROUTE OUEST
<u>Lot 2</u> : dégagement des emprises – VRD - tronçon est à Thiers	2 699 390 € HT	Groupement LUC DURAND /EIFFAGE ROUTE OUEST
<u>Lot 3</u> : Eclairage public et signalisation lumineuse de trafic-tronçon ouest à Thiers	1 007 785 € HT	Groupement CEGELEC/CIEC/SPIE
<u>Lot 4</u> : Eclairage public et signalisation lumineuse de trafic-tronçon est à Thiers	1 007 785 € HT	Groupement CEGELEC/CIEC/SPIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération DEL 2015-64 du Conseil de communauté du 13 avril 2015 portant sur le mandat de maîtrise d'ouvrage avec ALTER PUBLIC,

Vu la délibération DEL-2017-80 du 9 mai 2017 relative au lancement de la consultation des entreprises concernant les travaux préparatoires de la ligne B du Tramway,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017, déclarant d'utilité publique le projet de tramway de l'agglomération angevine portant sur la ligne B et son réseau maillé.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Autorise ALTER PUBLIC à signer pour le compte d'Angers Loire Métropole les marchés de travaux avec les groupements LUC DURAND/EIFFAGE ROUTE OUEST pour les lots 1 et 2 et CEGELEC/CIEC/SPIE pour les lots 3 et 4 et tous les documents y afférents, ainsi que tout avenant de transfert et tout avenant ayant pour objet un changement d'indices suite à suppression de celui-ci:

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président La 1^{ère} Vice-Présidente des guée

Roselvne BIENVEN



Dossier Nº 13

Délibération n°: DEL-2017-185

DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Projet d'aménagement complémentaire de l'échangeur de la voie des Berges sur l'autoroute A11 - Avenant n°11 - Approbation.

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176). Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

La société COFIROUTE est concessionnaire du contournement autoroutier Nord d'Angers (autoroute A11).

Le contournement Nord d'Angers, déclaré d'utilité publique par décret du 30 avril 1998 et prorogé par décret du 22 avril 2003 inclut à son extrémité Est le demi échangeur de la voie des berges (échangeur n°15) assurant les mouvements de et vers l'Est (direction Paris) entre l'Al1 et la voie des Berges.

Lors de la mission de concertation menée par le Préfet de Maine-et-Loire en 2001, Angers Loire Métropole a demandé sa transformation en échangeur complet afin de créer deux nouvelles bretelles d'échange entre le secteur Est d'Angers (secteur Saint Serge) et l'autoroute A11 depuis et vers Nantes.

Une convention d'études préliminaires a été signée le 25 novembre 2016 entre Angers Loire Métropole et COFIROUTE. L'étude de trafic réalisée depuis a nécessité plus de temps que prévu initialement et a de fait retardé le démarrage de l'étude de faisabilité dépendante des résultats de la modélisation de trafic (résultant de l'étude de trafic).

Ainsi, un avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude préliminaire concernant l'aménagement de l'échangeur complet ayant pour but de prolonger de 3 mois la durée de la convention et permettre la finalisation des études préliminaires conventionnées, doit être pris.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude préliminaire concernant l'aménagement de l'échangeur de la voie des Berges en échangeur complet signée le 26 novembre 2016 et autorise la président d'Angers Loire Métropole à le signer.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant n°1.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1ère Vice-Présidente déle

osel vne BIENVE

communauté

urbaine



Dossier Nº 14

Délibération n°: DEL-2017-186

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Versement Transport - Lissage du taux - Commune de Loire-Authion - Approbation

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO,M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

L'extension du ressort territorial d'Angers Loire Métropole avec l'adhésion de Loire-Authion au 1^{er} janvier prochain, élargit le périmètre d'application de la taxe transport aux entreprises et organismes employant au moins 11 salariés sur le territoire de cette commune nouvellement incluse. En application de l'article L2333-67 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible dans le cas d'espèce de lisser le taux d'application du Versement Transport pour une période définie par l'assemblée délibérante.

Dans la mesure où la compétence transport ne sera transférée qu'au 1^{er} septembre 2018, il est proposé un lissage du taux de versement transport applicable sur le territoire de la commune de Loire-Authion comme suit :

- Du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018 : taux de Versement Transport applicable de 0%,
- A compter du 1^{er} septembre 2018 : taux de Versement Transport applicable de 2 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2333-67,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 30 août 2017 Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Approuve le lissage du taux de Versement Transport applicable sur le périmètre de la commune de Loire-Authion comme suit :

- du 1er janvier 2018 au 31 août 2018 : taux de Versement Transport applicable de 0%,
- à compter du 1^{er} septembre 2018 : taux de Versement Transport applicable de 2 %.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente dé léguée naute

(0)

Roselyne BIENVE

urbaine



Dossier Nº 15

Délibération n°: DEL-2017-187

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Versement Transport - Retrait d'exonération d'associations - Approbation

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Angers Loire Métropole bénéficie de la taxe de Versement Transport, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ressource affectée au financement de la politique des transports collectifs urbains. Le taux applicable est de 2% depuis le 1^{er} février 2012.

L'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent bénéficier d'une exonération.

Pour pouvoir bénéficier de l'exonération, la fondation ou association doit obtenir une décision expresse de l'AOM, constatant que les 3 conditions cumulatives ci-dessous se trouvent remplies. A cet égard, les AOM concernées auxquelles sont adressées les demandes d'exonération sont les seules compétentes pour apprécier si les conditions d'exonération sont réunies.

Par délibération du 10 juin 2010, le Conseil de communauté a précisé les conditions d'exonérations aux associations et fondations.

Compte tenu des évolutions jurisprudentielles en la matière, les trois conditions sont à nouveau exposées brièvement, en rappelant que la première condition implicite est d'être une association ou une fondation :

Condition relative à la déclaration d'utilité publique :

Le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique est susceptible d'être étendu aux organismes locaux affiliés à une association nationale elle-même reconnue d'utilité publique, uniquement si elle est la représentation locale de l'association nationale et qu'elle ne dispose pas d'une totale autonomie par rapport à celle ayant été reconnue d'utilité publique (autonomie financière ou décisionnelle propre). Une simple déclaration d'affiliation à une association reconnue d'utilité publique ne peut suffire.

Condition relative au but non lucratif:

Pour être considéré comme dépourvue de but lucratif, l'association doit remplir simultanément les deux conditions suivantes : ne pas avoir, à proprement parler, d'objectif commercial et avoir une gestion désintéressée.

Condition portant sur l'activité à caractère social :

Le caractère social d'une association s'apprécie au regard des modalités selon laquelle s'exerce l'activité.

Il convient donc d'examiner le concours de bénévoles pour l'exercice de l'activité, la gratuité ou la participation modique par rapport au service rendu et le niveau des financements extérieurs, en les comparant notamment au pourcentage du chiffre d'affaire ou du produit d'exploitation. Il est important de préciser que la jurisprudence considère que la dotation globale de fonctionnement, le versement de prix de journées ou de forfaits journaliers sanitaires et de produits de l'activité hospitalière sont un obstacle à l'attribution du caractère social sauf à ce que cela représentent une part prépondérante du chiffre d'affaire réalisé par l'association.

Ces conditions ayant été précisées et l'ensemble des dossiers ré-examinés, il s'avère que plusieurs associations ou fondations ne peuvent continuer à bénéficier de l'exonération parce qu'elles ne remplissent plus au moins l'un des critères. Il est proposé de vous prononcer sur la désexonération des associations suivantes :

- Croix-rouge française centre de formation
- Association d'Insertion par le Vêtement APIVET
- Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance
- Amicale des anciens élèves de l'Ecole Communale des Ponts-de-Cé
- Union Départementale des Associations Familiales
- Association Ambray-Tournemine
- Union Française des Centres de Vacances

- Association Générale des Etudiants Angevins

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2333-64,

Vu la loi 73-640 du 11 juillet 1973, instituant le versement obligatoire au profit des transports en commun,

Vu la délibération DEL-2010-149 du Conseil de communauté du 10 juin 2010 rappelant les conditions d'exonération des associations,

Vu la délibération DEL-2016-89 du Conseil de communauté du 11 avril 2016 précisant la procédure d'instruction des demandes de remboursement et d'exonération des organismes et entreprises, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le cadre d'éligibilité aux critères cumulatifs pour bénéficier de l'exonération du Versement Transport exposés ci-dessus,

Considérant que les associations citées ci-dessus ne remplissent plus au moins l'un des critères cumulatifs d'exonération de la taxe transport exposés ci-dessus,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Approuve le retrait d'exonération des associations suivantes :

- Croix-rouge française centre de formation
- Association d'Insertion par le Vêtement (APIVET)
- Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance
- Amicale des anciens élèves de l'Ecole Communale des Ponts-de-Cé
- Union Départementale des Associations familiales
- Association Ambray-Tournemine
- Union Française des Centres de Vacances
- Association Générale des Etudiants Angevins

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice 2017 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Préside La 1^{ère} Vice-Président

Roselvne BIF



Dossier Nº 16

Délibération n°: DEL-2017-188

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Versement Transport - Associations exonérées - Approbation

Rapporteur: Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 octobre 2017.

EXPOSE

Angers Loire Métropole bénéficie de la taxe de Versement Transport, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ressource affectée au financement de la politique des transports collectifs urbains. Le taux applicable est de 2% depuis le 1^{er} février 2012.

L'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent bénéficier d'une exonération.

Pour pouvoir bénéficier de l'exonération, la fondation ou association doit obtenir une décision expresse de l'AOM, constatant que les conditions cumulatives se trouvent remplies.

Au regard des conditions cumulatives d'exonération décrites ci-dessus, et après examen des dossiers, il est proposé d'accorder l'exonération de taxe versement transport pour les associations ci-dessous :

- Association Française contre les Myopathies service régional
- Communauté des Petites Sœurs des Pauvres

L'exonération est accordée pour une durée de 5 ans. Elle fera l'objet d'un réexamen à l'issue de cette période.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2333-64,

Vu la délibération DEL-2010-149 du Conseil de communauté du 10 juin 2010 rappelant les conditions d'exonération des associations,

Vu la délibération DEL-2016-89 du Conseil de communauté du 11 avril 2016 précisant la procédure d'instruction des demandes de remboursement et d'exonération des organismes et entreprises, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le cadre d'éligibilité aux critères cumulatifs pour bénéficier de l'exonération du Versement Transport exposés ci-dessus,

Considérant que les associations ci-dessus remplissent les critères cumulatifs d'exonération explicités ci-dessus,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 04 octobre 2017

DELIBERE

Approuve l'exonération de versement transport pour les associations :

- Association Française contre les Myopathies service régional
- Communauté des Petites Sœurs des Pauvres

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président OIRE
La 1ère Vice-Présidente deléguée
communaute
urbaine

Roselyne BIEN



Dossier Nº 17

Délibération n°: DEL-2017-189

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Gestion des points d'apport volontaire enterrés et aériens - Convention-type avec les communes

Rapporteur: Joël BIGOT

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Par délibération du 9 mars 2015, Angers Loire Métropole a autorisé la signature d'une convention tripartite avec les communes et les bailleurs, pour la mise en place de points d'apport volontaires enterrés et aériens.

Or, il arrive que certains points d'apport volontaires enterrés et aériens soient installés, uniquement à la demande de la commune, sur son domaine public.

Il convient donc d'acter une convention-type bipartite entre la commune concernée et Angers Loire Métropole, afin de préciser les engagements de chaque partie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-43 du 9 mars 2015 relative à la mise en place de points d'apport volontaires enterrés et aériens,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention-type bipartite pour l'équipement, la mise à disposition et la gestion de points d'apport volontaires enterrés et aériens destinés à la collecte sélective et les déchets ménagers résiduels, avec les communes concernées

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer de manière individuelle avec chaque commune concernée

Impute les dépenses au budget annexe Déchets de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1^{ère} Vice-Présidente délégi

Roselyne BIENVEN

D ...

communaute

urbaine



Dossier Nº 18

Délibération n°: DEL-2017-190

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Saint-Barthélemy-d'Anjou - Intégration des biens meubles et immeubles - Avenant n°10 - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Les conditions de transfert à Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par convention.

Les conditions d'intégration des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°7 et n°8 qui font obligation d'établir un avenant à ladite convention.

L'avenant n°10 a pour objet de régulariser l'intégration de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte des zones, voies et rues précisés dans le tableau suivant :

Nom du lotissement	Désignation de la voie
Lotissement du Champs de la Douve	Rue du Champ de la Douve
Lotissement SCI du Chêne Vert	Rue du Champ de la Douve
Cité de la Paperie	Rue des Camélias - Place du Puy Heaume - Rue Saint Exupéry - Rue des Lilas
Cité de la Paperie	Rue des Vergers d'Anjou
lotissement de la Ranloue	Rue de la Ranloue - rue de la Gabelle - rue de la Taillanderie - rue de la Croix Cheminée - Mail Georges Sand - Route d'Angers
Lotissement personnes agées 10 maisons T2	Rue de la Ranloue - Impasse de la Ranloue côté Baccara
Lotissement personnes agées côté Ranloue	Rue de la Ranloue - Impasse de la Ranloue
Lotissement de La Charmille	Impasse de la Charmille
ILOT Pasteur	Rue du Grand Pré
Lotissement La Venaiserie	Rues C. Péguy - P. Verlaine - F. Mauriac - J. Giono, rue de la Venaiserie
Lotissement du Domaine du Clos Saint Nicolas	Rue du Chemin Blanc - rue de Walcourt
Lotissement les Héraudières 1	Rue de Walcourt
Lotissement les Héraudières 2	Rue de Longchamp
Lotissement Artisanal "Le Clos St Nicolas"	Rue de Chauffour
Lotissement de Chauffour	Rue de l'Aumonerie
Lotissement de Walcourt	Rue de la Grée
Rue du Chêne Vert	Rue du Chêne Vert
ZI Romanerie Rue de la Gibaudière (Voie Communautaire) eau potable uniquement	Rue de la Gibaudière (eau potable uniquement)
ZI Romanerie Nord (voirie communautaires)	Rue du Paon - Rue du Cloteau
Lotissement Artisanal des Claveries	Rue de la Saillerie
Lotissement résidentiel Les Claveries	Rue de la Pignonière
Lotissement 10 pavillons Anjou Castors	Rue du Champ des Poiriers
Extension ZI La Saillerie desserte Mugler	Rue de la Claverie
Lotissement le Petit Moulin	Rue du Petit Moulin
Lotissement le Petit Moulin extension + impasse rue Haute des Banchais	Rue du Petit Moulin - Rue Haute des Banchais

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou et Angers Loire Métropole a conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'engage à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable:

91 492,00 €HT pour un linéaire de 10 973 m de réseau,

- Assainissement:

76 769,00 €HT pour un linéaire de 10 007 m de réseau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

Considérant le classement dans le domaine public de la commune de voies dont les réseaux n'ont pas fait l'objet d'une intégration au sein d'Angers Loire métropole;

DELIBERE

Approuve l'intégration de ces biens de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou à Angers Loire Métropole.

Approuve l'avenant n°10 pour l'intégration des biens cités ci-dessus.

Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de :

- 91 492,00 €HT pour l'eau potable;
- 76 769,00 €HT pour l'assainissement.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant n°10.

Impute les dépenses et les recettes sur le Budget Annexe Eau et Assainissement, pour l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président E La 1ère Vice-Présidente délégue Communauté Roselvne BIENVENDAINE



Dossier Nº 19

Délibération n°: DEL-2017-191

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Les Ponts-de-Cé - Intégration des biens meubles et immeubles - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Les conditions de transfert à Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune des Ponts-de-Cé affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par convention.

Les conditions d'intégration des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°6 et n°7 qui font obligation d'établir un avenant à ladite convention.

L'avenant n°2 a pour objet de régulariser l'intégration de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte de la ZA « Vernusson-Pierre Martine ».

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune des Pontsde-Cé et Angers Loire Métropole a conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'engage à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable:

7 973,00 €HT pour un linéaire de 398 m de réseau,

- Assainissement:

7 009,00 €HT pour un linéaire de 516 m de réseau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Accepte l'intégration de ces biens de la commune des Ponts-de-Cé à Angers Loire Métropole,

Approuve l'avenant n°2 d'intégration des biens cités ci-dessus,

Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de :

- 7 973,00 €HT pour l'eau potable ;
- 7 009,00 €HT pour l'assainissement.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°2.

Impute les dépenses et les recettes sur le Budget Annexe Eau et Assainissement, pour l'exercice 2018 et suivants

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée le

Roselyne BIENV



Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2017-192

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Sainte-Gemmes-sur-Loire - Intégration des biens meubles et immeubles - Avenant n°4 - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Les conditions de transfert à Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement eaux usées ont été fixées par convention.

Les conditions d'intégration des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par les articles n°1 et n°2 de l'avenant n°1 à ladite convention qui fait obligation d'établir un avenant à cette convention.

L'avenant n°4 a pour objet de régulariser l'intégration de biens situés dans l'emprise de voies classées dans le domaine public et qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées mis en place pour la desserte de la, ZA "Vernusson Pierre Martine".

Les voies et réseaux de ces opérations sont classés dans le domaine public de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et Angers Loire Métropole a conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'engage à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Eau potable:

12 820,00 €HT pour un linéaire de 640 m de réseau,

- Assainissement : 26 713,00 €HT pour un linéaire de 987 m de réseau et une station de refoulement des eaux usées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'intégration de ces biens de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire à Angers Loire Métropole.

Approuve l'avenant n°4 pour l'intégration des biens cités ci-dessus.

Retient, pour permettre l'amortissement financier de ces derniers, une valeur de remise globale de :

- 12 820,00 €HT pour l'eau potable ;
- 26 713,00 €HT pour l'assainissement et la station de refoulement des eaux usées ;

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant n°4.

Impute les dépenses et les recettes sur le Budget Annexe Eau et Assainissement, pour l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président déléguée
La 1ère Vice-Présidente déléguée
communauté
urbaine

Roselvne BIE



Dossier Nº 21

Délibération n°: DEL-2017-193

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Angers - Plan d'épandage des boues de la Station de dépollution de la Baumette - Extension du plan d'épandage - Lancement de l'enquête publique

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Les boues produites par la station d'épuration d'Angers la Baumette sont valorisées sur des exploitations agricoles dans le cadre d'un plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral.

Cette pratique fait l'objet d'un suivi rigoureux qui prend en compte les besoins en fertilisant des cultures. Il s'intéresse également à la conformité et à la qualité chimique et bactériologique des boues produites ainsi qu'à leur incidence sur les sols.

Ce plan d'épandage a fait l'objet d'adaptations régulières pour prendre en compte des évolutions réglementaires, la mutation des pratiques agricoles ainsi que l'incidence de l'urbanisation.

Après plusieurs évolutions et à la demande des services de l'Etat, le plan d'épandage des boues de la station de la Baumette doit aujourd'hui faire l'objet d'une révision complète intégrant une procédure d'enquête publique.

Le projet de plan d'épandage, en cours d'instruction, intéresse une surface totale de 8 059 ha « épandables » (contre 6 313 ha « épandables » dans le plan actuel), pour une surface étudiée de 9 583 ha. Il concerne 93 exploitations, avec des parcelles situées dans 56 communes du département de Maine-et-Loire. Quarante-cinq d'entre elles sont concernées par le plan actuel. La plupart des communes impactées par le plan d'épandage se trouve au nord de la Loire.

Les évolutions législatives en matière d'enquête publique conduisent à ce que l'enquête soit organisée par la Préfecture de Maine-et-Loire.

Suite à l'enquête publique, l'arrêté préfectoral DIDD-2011 n° 477 du 21 novembre 2011 complété par l'arrêté n° 2013298-0005 du 25 octobre 2013 sera remplacé par un nouvel arrêté préfectoral et d'un point de vue règlementaire, Angers Loire Métropole devra mettre en œuvre pour chaque exploitation une convention d'épandages et de suivis agronomiques de l'ensemble des parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 211-25 et suivants, L 214-1 et suivants et R 211-46 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 1146-8,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment les articles R 11-4 et suivants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Autorise l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite du projet susvisé.

Désigne la Préfecture de Maine-et-Loire comme autorité organisatrice de l'enquête publique.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions à intervenir après délivrance par arrêté préfectoral de l'autorisation du plan d'épandage.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, OIR La 1ère Vice-Présidente deléguée

Roselyne BIENVE

communauté

urbaine



Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2017-194

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Angers - Dévoiement de réseau en domaine privé, Rue Roc Epine - Convention tripartite avec la SARL JECO et la Ville d'Angers - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

La SARL JECO a pour projet la construction d'un ensemble immobilier, sur les parcelles HS 0066, HS 0067a et HS0068, d'une superficie de 5 277m² et sises rue Roc Epine à Angers.

La construction de cet ensemble immobilier nécessite le dévoiement du réseau d'eaux usées, appartenant à Angers Loire Métropole, ainsi que la création d'une alimentation électrique pour le système de désodorisation du réseau d'eaux usées situé sur le domaine privé de la SARL JECO. Il implique également le dévoiement du réseau d'eaux pluviales, appartenant à la Ville d'Angers.

Les travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées et de création de l'alimentation électrique de la désodorisation, à la charge d'Angers Loire Métropole, sont programmés en octobre 2017. Pour tenir compte ; d'une part des travaux conduits par la Ville d'Angers pour le dévoiement du réseau d'eaux pluviales et ; d'autre part des travaux de viabilisation à réaliser par la SARL JECO, et afin d'éviter que ces opérations soient réalisées pour partie de manière concomitante, il convient de cadrer les interventions de chacun par convention.

Cette opération de dévoiement des réseaux d'assainissement représente une enveloppe financière d'environ 150 000 € HTVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve la convention tripartite fixant les modalités de dévoiement d'une canalisation d'eaux usées sur domaine privé.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer cette convention.

Impute les dépenses sur Budget Annexe Assainissement, pour l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, OIRE La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselvne RIENVE

ENTREMIT urbair



Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2017-195

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Angers - Valorisation du biogaz de la Baumette par injection sur le réseau de gaz naturel. Construction d'une unité de valorisation du biogaz - Avenant n°4 au marché de travaux - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 octobre 2017.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a, par convention, confié à la SODEMEL - devenue depuis ALTER – l'opération de restructuration de la station de dépollution de la Baumette réalisée entre 2006 et 2011.

Lors de la séance du 20 janvier 2011, le Conseil de communauté a décidé de valoriser le biogaz produit dans l'étape de digestion des boues par l'intégration d'une cogénération.

Ce projet a été abandonné au profit d'une unité d'épuration du biogaz, pour saisir l'opportunité fournie par l'autorisation donnée l'Etat de la possibilité d'injecter du biométhane sur le réseau de gaz naturel à compter du 24 juin2014.

Par délibération du 10 juillet 2015, le marché de travaux d'une unité de valorisation du biogaz produit sur le site de la station de dépollution de la Baumette en vue de sa réinjection sur le réseau de gaz naturel, avec le groupement DEGREMONT/PRODEVAL pour un montant de 1 194 631€ HTVA a été approuvé.

L'opération arrive à son terme et il convient d'ajouter par voie d'avenant un certain nombre de prestations en vue de la future exploitation de l'unité:

• Un nouvel échangeur récupérant la chaleur perdue sur les buées de séchage des boues a été installé mais ne peut être testé pour le moment compte tenu d'un arrêt technique de longue durée des sécheurs. Il est proposé d'étendre la garantie du nouvel échangeur de 2 ans, pour la porter au 1er mars 2020, afin de pouvoir tester son fonctionnement tout en restant couvert par la garantie du constructeur lors du redémarrage des sécheurs envisagé en 2019.

Coût: 1 610,00€ HTVA

• Il est proposé de supprimer une bride de raccordement de tuyauterie qui engendre une zone d'atmosphère explosible (ATEX) trop importante interrompant la continuité du cheminement d'exploitation.

Coût: 2 650,00€ HTVA

 Il est proposé d'intégrer à la supervision de la station d'épuration (STEP) un module de bilans quotidiens détaillés et automatisés de l'unité de traitement du biogaz, afin de pouvoir suivre précisément son fonctionnement et de s'assurer de ses performances. La supervision de l'unité de traitement du biogaz sera également déployée sur tous les postes informatiques de la STEP.

Coût: 7 900,00 € HTVA

Le montant de l'avenant n°4 représente une plus-value de 12 160,00€ HTVA, soit une augmentation de + 1,02% par rapport au montant initial du marché.

Le montant cumulé des avenants pris depuis le début du marché se monte à 162 043,70€ HTVA, soit une évolution globale de + 13.56%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 au marché de travaux de valorisation du biogaz de la Baumette par injection sur le réseau de gaz naturel.

Autorise ALTER à signer cet avenant n°4 au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole avec le groupement SUEZ (DEGREMONT) / PRODEVAL pour le marché de travaux, pour un montant global de 12 160,00 € HTVA.

Impute les dépenses sur le Budget Annexe Assainissement, pour l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président, OIRE La 1ère Vice-Présidente déléguée

^ 0

oselyne BIENV

urbaine



Dossier Nº 24

Délibération n°: DEL-2017-196

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Saint-Martin-du-Fouilloux - Station de dépollution - Protocole transactionnel - Approbation

Rapporteur: Laurent DAMOUR

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Angers Loire Métropole a attribué en 2007 le marché de construction de la station de dépollution de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux à l'entreprise SADE. L'achèvement des travaux de cette station à filtres plantés de roseaux a été prononcé en mai 2008. La mise en place de cette filière de traitement a représenté un investissement de 539 979 € HT.

Depuis cette date, et malgré les essais et expérimentations entrepris par le constructeur avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la garantie contractuelle de rejet sur le paramètre azote n'est pas atteinte. En effet, la performance épuratoire requise est de 25 mg/l en azote global et le résultat atteint est proche de 60 mg/l.

La filière de traitement mise en place ne permet pas, contrairement à l'engagement de l'entreprise et aux données scientifiques disponibles à l'époque, d'atteindre le niveau d'exigence de la norme de rejet définie par le Préfet.

C'est pourquoi, à ce jour, la réception des ouvrages n'a pas été prononcée, l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet délivré à la collectivité n'est pas respecté et l'urbanisation de la commune est affectée par cette situation.

En outre, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a renoncé au versement du solde de son aide financière s'élevant à 130 000 € sur un montant total attendu de 187 000 €.

Afin de remédier aux difficultés rencontrées, une unité de traitement complémentaire constituée de modules de disques biologiques a été mise en place par l'entreprise SADE pour permettre de réaliser des essais pilotes. Ces essais se sont avérés concluants et l'entreprise SADE garantit le respect de la qualité de traitement attendue par l'arrêté préfectoral soit 25 mg/l en azote global.

Le montant des travaux nécessaires pour disposer d'un équipement dimensionné pour traiter les effluents correspondants à la capacité nominale de la station d'épuration existante s'élève à 522 500 € HT.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de trouver une issue transactionnelle et mettre un terme au litige par concessions réciproques.

Angers Loire Métropole et SADE ont ainsi transigé sur les points suivants :

- Angers Loire Métropole accepte de procéder à la réception des ouvrages initialement conçus et permet ainsi de mettre un terme au marché.
- L'entreprise SADE réalise les travaux de l'unité de traitement complémentaire pour un montant de 522 500 € HT.
- Angers Loire Métropole participe à hauteur de 50% du coût estimé des travaux, déduction faite de la moitié de la part du montant de subvention l'Agence de l'Eau non perçue, soit : (522 500 x 0.5) (130 000 x 0.5) = 196 250 € HT VA.
- Angers Loire Métropole prendra également à sa charge l'alimentation électrique définitive du site.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu l'article 2044 du Code Civil, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017 Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 26 septembre 2017 Approuve le protocole transactionnel avec l'entreprise SADE visant à mettre un terme au litige né de l'exécution du marché de travaux de construction de la station de dépollution de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce protocole transactionnel.

Impute les dépenses sur le Budget Annexe Assainissement, pour l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président ORE La 1ère Vice-Présidente déléguée

urbaine

Roselyne BIENV



Dossier Nº 25

Délibération n°: DEL-2017-197

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Promotion touristique du territoire

Délégation de Service Public "Office de tourisme et promotion touristique" 2014-2017 - SAEML Angers Loire Tourisme - Rapport annuel 2016

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

M. Antony TAILLEFAIT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-Paul PAVILLON Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 10 octobre 2017.

EXPOSE

Une délégation de service public confiée par Angers Loire Métropole à la SAEML Angers Loire Tourisme a pour objet la gestion et l'exploitation de l'office de tourisme ainsi que la promotion touristique pour la période 2014-2017.

La SAEML Angers Loire Tourisme a remis à Angers Loire Métropole son rapport annuel pour l'année 2016 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public délégué et une analyse de la qualité de ce service.

Ce rapport annuel 2016 est soumis à l'assemblée délibérante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-3

Vu l'ordonnance Concessions n° 2016-65 du 29 janvier 2016

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 septembre 2017 Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la SAEML Angers Loire Tourisme pour l'office de tourisme et la promotion touristique.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,

La 1ère Vice-Président déléguée

Roselyne BIENVE



Dossier Nº 26

Délibération n°: DEL-2017-198

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Délégation de Service Public - Marché d'Intérêt National - Société d'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport annuel 2016

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Dans le cadre de la transformation en Communauté urbaine, la compétence relative aux abattoirs, abattoirs marchés et Marchés d'Intérêt National (MIN) a été transférée à Angers Loire Métropole au 01 janvier 2016.

La cession des 4 652 actions de la Ville à Angers Loire Métropole a été actée par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2015 et d'Angers Loire Métropole du 14 décembre 2015, pour un montant total de 1 202 867,64 €.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il présente les éléments suivants :

- le cadre général de la Délégation de Service Public,
- la description des activités réalisées en 2016 dans le cadre de la délégation,
- l'analyse financière et comptable des opérations afférentes à l'exécution de la mission,
- l'analyse de la qualité de service,
- les éléments prévisionnels : projets nouveaux, plan d'investissements, budget prévisionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-3,

Vu la délibération DEL-2015-634 du Conseil municipal du 18 décembre 2015 concernant la cession des actions de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-298 du Conseil de communauté du 14 décembre 2015 concernant l'acquisition des actions de la Ville d'Angers,

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 juin 2017 Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la Délégation de Service Public par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL).

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président le l'ére Vice-Présidente déléguée

communauté

Roselyne BIE



Dossier Nº 27

Délibération n°: DEL-2017-199

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Anonyme d'Economie Mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire (SOMINVAL) - Rapport d'activité 2016

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO,M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Dans le cadre de la transformation en Communauté urbaine, la compétence relative aux abattoirs, abattoirs marchés et Marchés d'Intérêt National (MIN) a été transférée à Angers Loire Métropole au 01 janvier 2016.

La cession des 4 652 actions de la Ville à Angers Loire Métropole a été actée par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2015 et d'Angers Loire Métropole du 14 décembre 2015, pour un montant total de 1 202 867,64 €.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,

Vu la délibération DEL-2015-634 du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 concernant la cession des actions de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2015-298 du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015 concernant l'acquisition des actions de la Ville d'Angers,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 de la SOMINVAL.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président, La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIEN

ENU urbaine



Dossier N° 28

Délibération n°: DEL-2017-200

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Anonyme d'Economie Mixte pour la construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) - Rapport d'activité 2016

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la SOCLOVA.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,

La 1ere Vice-Présidente de leguée

Roselvne BIENVE

communauté



Dossier Nº 29

Délibération n°: DEL-2017-201

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Anonyme d'Economie Mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activité 2016

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-sept le lundi neuf octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 03 octobre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR (Arrivée DEL-2017-190), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL (Arrivée DEL-2017-187), Mme Caroline FEL, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (Départ à la DEL-2017-180), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Constance NEBBULA, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT (Départ à la DEL-2017-179), M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO (Départ à la DEL-2017-185), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAIHI (Arrivée à la DEL-2017-176), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Françoise LIGER (suppléance de M. Sébastien BODUSSEAU), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON), Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES: M. Sébastien BODUSSEAU, M. André MARCHAND, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY (Démission), M. Alain AUGELLE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Alain AUGELLE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2017-186)

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Constance NEBBULA

M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ

M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2017-178)

M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE

M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Gilles GROUSSARD (à partir de la DEL-2017-184)

Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE (jusqu'à la DEL-2017-175)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 02 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 d'Angers Loire Tourisme. Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Président,

 \wedge

La 1^{ere} Vice-Présidente de leguée

communauté

TUirbaine